



Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

LIMITATION DE CHARGE ET INSTALLATION DE GABARITS DE FAIBLE HAUTEUR AUX PONTS COUVERTS DE FERME-ROUGE

Kiamika, le 17 décembre 2007. — Suite à une recommandation du ministère des Transports du Québec, les Municipalités de Kiamika et de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles sont dans l'obligation de limiter la pesanteur à 5 tonnes métriques et d'abaisser les gabarits à 2,7 mètres sur les ponts couverts de Ferme-Rouge, limitant ainsi le passage des véhicules lourds. Ces travaux seront réalisés au cours de la semaine du 21 janvier 2008.

Ces mesures sont rendues nécessaires pour la sécurité des usagers. Suite à une inspection générale réalisée au cours de l'été 2007 et à un relevé de dommages réalisés par le ministère des Transports en octobre dernier, il a été constaté que les ponts couverts de Ferme-Rouge comportent des détériorations importantes sur plusieurs éléments des poutres triangulées et que le comportement de certains assemblages montrent que les ponts ont été fortement sollicités par des véhicules dépassant les limites d'affichage. Le ministère des Transports du Québec a recommandé d'apporter des modifications aux limites de charge et de gabarit.

Les personnes désireuses d'obtenir de plus amples informations sont priées de communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Josée Lacasse
Directrice générale
Municipalité de Kiamika
(819) 585-3225, poste 221

Gisèle Lépine-Pilote
Directrice générale
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles
(819) 597-2047